



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE STE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2018

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare aura lieu le lundi **22 janvier 2018** à 20 h au 435, 1^{ière} rue Pied-de-la-Montagne, pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du budget 2018
4. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2018
5. Période de questions sur le budget 2018
6. Détermination du taux de la taxe foncière générale pour 2018
7. Adoption du règlement 398-2017 fixant les taux de taxation, tarifications et compensations pour l'exercice financier 2018
8. Fixation du taux d'intérêt sur les arrrages de taxes et autres créances impayées
9. Adoption du règlement 399-2018 établissant le mode de remboursement par compensation du secteur concerné, du solde à financer de 54 750 \$ afin de financer l'excédent des coûts du règlement ayant autorisé les travaux du chemin du lac Grégoire
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Ste-Marcelline-de-Kildare, ce 12^e jour de janvier 2018.

Chantal Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 12^e jour de janvier 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12^e jour de janvier 2018.

Chantal Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière